

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du BUREAU du Syndicat Mixte du Sud Gironde

L'an deux mille dix-sept, le 23 janvier 2018

N° 2018-1

Le Bureau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mazères sous la présidence de Monsieur BRUN Michel

Date de convocation : 7 février 2018

Nombre de membres

en exercice : 28
présents : 15
pouvoirs : 0
votants : 15

15 Titulaires présents(es) : Mesdames et Messieurs ARNAUD Valérie, BARBOT Fabienne, BOYER Christian, BRUN Michel, CORRIOLS Philippe, DEXPERT Isabelle, DUMENIL Jean-Claude, DREAU Bernard, DUPIOL Guy, GILLE Hervé, LAMARQUE Jean-Jacques, MENIVAL Solange, MUGRON Josette, QUEYRENS Alain, TRUFFART Mathieu.

5 Titulaires absents excusés. BARBE Daniel, CASTAGNET Bernard, DULAU Marie-Bernadette, FILLIATRE Thomas, ZAGHET Francis.

8 Titulaires absents non excusés COURBE Philippe, DUBERNET Olivier, LAVERGNE Pascal, MAROT Yann, PATANCHON Philippe, PLAGNOL Philippe, SHERIFFS Colin.

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

Objet : Demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée pour la révision de la carte communale de St Pardon de Conques

Le Préfet a sollicité l'avis du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gironde relatif à la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée pour la révision de la carte communale de St Pardon de Conques en date du 20 novembre reçu le 27 novembre 2017.

Le projet consiste à ouvrir à l'urbanisation **une parcelle de 0,96 ha en zone N en zone UL** pour permettre la **construction de chalets touristiques** dans la zone du golf « Graves et Sauternais » en bordure du lac de Seguin. L'emprise au sol des chalets est de 842,5 m² soit 8 % de la zone.

La commission urbanisme s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

La CDPENAF réunie le 6 décembre 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président propose au Bureau de se prononcer comme la commission urbanisme.

Le Bureau, Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré :

- **EMET un avis favorable à la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée pour le projet de révision de la carte communale de St Pardon de Conques.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Enregistrée en Sous-préfecture le
Publiée le : 15.02.18

15.02.18

Le Président,

Michel BRUN

